



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-045

**Avenant n°2 à la convention campagne de ravalement des façades : Périmètre 2023
(Urbanisme)**

2.12

Rapporteur : Sophie WILLEMEN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	7
Votants	38

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusé

Jean-Michel POISSON

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE.

La délibération du Conseil municipal du 26 juin 2015 porte sur la poursuite des efforts municipaux visant à maintenir les façades des immeubles de Dreux en bon état de propreté.

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 autorise la Ville de Dreux à bénéficier des dispositions de l'article L. 132-1 à L. 132-5 et R. 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation pour une durée de 10 ans,

Par délibération du 27 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le périmètre des rues pouvant bénéficier de subventions pour les années 2020 à 2022. Durant cette période de trois ans, plus de cinquante ravalements ont été effectués avec l'aide de la ville, confirmant le succès du dispositif.

La commission chargée des opérations de ravalement et des devantures commerciales de la SPL Gestion Aménagement Construction/Maison de l'habitat a souhaité, pour un meilleur impact des moyens financiers et humains investis dans cette opération, que le périmètre de la campagne soit recentré sur le cœur de ville. Cette concentration confortera le programme de l'Etat « Action cœur de Ville » dans la lutte contre la vacance et la dégradation des immeubles anciens. Le cœur de ville regroupe en proportion une plus grande quantité d'immeubles historiques à la qualité architecturale intéressante qu'un ravalement met en valeur.

Par ailleurs, le règlement d'attribution de subventions de la SPL prévoit d'intégrer un critère pour un bonus en complément des aides de l'État en ce qui concerne le changement des menuiseries (200 €/m² de menuiseries fenêtres changées).

Pour permettre une plus grande portée à cette politique en faveur du renouvellement des façades, il convient d'approuver la prolongation du dispositif au profit de la SPL pour 4 ans (2023-2026).

Aussi, le périmètre suivant est proposé pour bénéficier de subventions conformément au règlement de subvention en vigueur :

Place Anatole France	Rue du Docteur Jouselin
Rue des Anglaises	Rue Doguereau
Rue André Ravelli	Rue des Embûches
Rue Batardon	Rue Ernest Renan
Ruelle Bernage	Rue Esmerly Caron
Ruelle Bodeau	Rue des Eparges
Place de la Bonde	Avenue des Fenôts
Rue de Billy (jusqu'à la rue de Penthièvre)	Rue de Flandres
Rue du Bois des Fosses	Place des Fusillés
Rue du Bois Sabot (jusqu'à la sente des Brouillards)	Rue des Gaults
Rue des Capucins	Rue du Gdl. de Gaulle
Rue des Caves	Rue Illiers
Rue Charles Maillier	Avenue Gdl. Leclerc (jusqu'à la rue des Prêtres)
Rue de Châteaudun	Avenue du Gld. Marceau
Rue Chenevotte	Rue Godeau
Rue Claye	Rue Gouverneur
Ruelle aux Cochers	Rue de la Gde Falaise (jusqu'au boulevard des Maillotières)
Rue du Cmd Beaurepaire	Rue du Grenier à Sel
Rue Desmousseaux	Rue Lamesange
	Rue Leveillard

Place Louis Philippe
Boulevard Louis Terrier
Rue Marquis
Impasse Marteau
Gde rue Maurice Viollette
Avenue Melsungen
Rue Mérigot
Place Mesirard
Place Métézeau
Rue du Mur
Rue Notre Dame des Marches
Rue des 9 et 10 juin 1940
Rue Pastre
Rue de Penthièvre
Rue de la Petite Falaise
Rue Petit Pas
Rue Philidor
Rue/place du Musée
Rue de la Plane
Rue d'Orfeuil

Rue d'Orléans
Rue du Palais
Rue Parisis
Boulevard Pasteur
Rue Porte Chartraine
Rue des Rochelles
Place / Rue Rotrou
Rue Saint Denis
Rue Saint Jean
Rue Saint Martin
Rue Saint Pierre
Rue Saint Thibault (jusqu'au carrefour
avec l'avenue Jean Hieaux immeuble
n°104 compris)
Rue Saint Vincent
Rue de Sénarmont
Rue aux Tanneurs
Rue du Vieux Pavé
Place / Rue du Vieux Pré
Rue du Tourniquet

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sophie WILLEMEN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 9 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE,

- Approuve le périmètre pouvant bénéficier de subvention pour l'année 2023
- Prolonge le dispositif au profit de la SPL pour 4 ans (2023-2026).

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 27/03/2023



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET